



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équipementiers

Question orale n° 1600

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur le rapprochement des groupes Thalès et Safran. Le Gouvernement, actionnaire dans les deux groupes à hauteur de 27 % et 30 %, pousse Thalès et Safran à négocier le rapprochement de certaines de leurs activités, notamment l'optronique et la navigation inertielle, à la fois pour limiter la concurrence franco-française et constituer des groupes de taille mondiale. Il a eu l'occasion de lui exprimer les inquiétudes que ces projets suscitent chez les salariés de certains sites de ces groupes, notamment ceux de Châtellerauld et de Saint-Benoît dans la Vienne, à la fois sur leur activité et sur l'emploi local. L'établissement Thalès de Châtellerauld, fort de ses 250 salariés, vient récemment de prouver son excellence grâce à la mise au point d'un produit qui a été retenu par la société Airbus pour l'A350, première technologique et commerciale, qui ouvre à l'équipementier des perspectives particulièrement intéressantes. Il voudrait attirer son attention sur les difficultés extrêmement lourdes qu'a connues et que connaît le bassin d'emploi châtellerauldais, très concentré sur les équipementiers automobiles et aéronautiques. Il lui demande s'il peut lui en dire plus sur l'état des discussions entre les deux groupes et faire en sorte que soit pris en compte la dimension « aménagement du territoire » ainsi que les conséquences sur l'emploi de ces modifications de périmètre.

Texte de la réponse

RAPPROCHEMENT DES ACTIVITÉS DES GROUPES THALÈS ET SAFRAN

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Abelin, pour exposer sa question, n° 1600, relative au rapprochement des activités des groupes Thalès et Safran.

M. Jean-Pierre Abelin. Ma question s'adresse à M. le ministre de la défense et des anciens combattants. Le Gouvernement, actionnaire de Thalès et Safran à hauteur respectivement de 27 % et 30 %, pousse les deux groupes à négocier le rapprochement de certaines de leurs activités, notamment l'optronique et la navigation inertielle, à la fois pour limiter la concurrence franco-française et constituer des groupes de taille mondiale. Après avoir envisagé des échanges d'actifs puis des *joint-ventures*, les deux groupes semblent s'orienter vers des coopérations plus souples et plus ciblées.

J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer les inquiétudes que ces projets - et les rumeurs qui les entourent - suscitent chez les salariés de certains sites de ces groupes, notamment ceux de Châtellerauld et de Saint-Benoît dans la Vienne, quant à leurs répercussions sur l'activité et l'emploi local.

L'établissement Thalès de Châtellerauld, fort de ses 250 salariés, vient récemment de prouver son excellence grâce à la mise au point d'un produit qui a été retenu par la société Airbus pour l'A350, une première technologique et commerciale qui ouvre à l'équipementier des perspectives particulièrement intéressantes dans le secteur civil.

Je voudrais attirer l'attention sur les difficultés extrêmement lourdes qu'a connues et que connaît le bassin d'emploi châtellerauldais, très concentré sur les équipementiers automobiles et aéronautiques, à l'issue de la reconversion de l'ancienne manufacture d'armes.

Le Gouvernement peut-il nous informer sur l'état des discussions entre les deux groupes et faire en sorte que soient prises en compte la dimension " aménagement du territoire " ainsi que les conséquences sur l'emploi de ces éventuelles modifications de périmètre ou des nouvelles formes de coopérations qui sont envisagées ?
Mme la présidente. La parole est à M. Marc Laffineur, secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants.

M. Marc Laffineur, *secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants*. Monsieur Jean-Pierre Abelin, vous avez raison : l'État, à la fois actionnaire et client de Thalès et Safran, a demandé aux présidents de ces deux sociétés de réfléchir à un rapprochement éventuel de leurs activités dans les domaines de l'optronique et de la navigation inertielle.

L'objectif stratégique est de contribuer à la rationalisation de la base industrielle et technologique de défense, par la création de deux pôles d'excellence nationaux, positionnés au meilleur niveau mondial dans ces domaines de très haute valeur ajoutée.

Le regroupement des activités d'équipements optroniques de Safran avec celles de Thalès est très rationnel au plan industriel et commercial, aboutissant notamment à la création du numéro deux mondial du secteur. Quant au regroupement des activités de Thalès et Safran dans la navigation inertielle, il permettrait de créer un leader européen, alternative crédible aux deux grands acteurs américains du secteur.

En outre, l'objectif industriel recherché est double. D'une part, un rapprochement de ces activités permet d'atteindre une masse critique et de dégager les marges de manoeuvre financières nécessaires pour investir significativement dans ces technologies de pointe et demeurer ainsi au premier rang mondial. D'autre part, un tel rapprochement permettrait de dégager des synergies commerciales entre les deux entreprises, notamment sur les marchés à l'exportation.

Toutefois, il appartient aux deux entreprises de déterminer le meilleur mode de coopération permettant de satisfaire ces objectifs. Les discussions entre industriels se poursuivent et la forme précise que pourraient prendre ces projets de rapprochement est toujours discutée au fond.

En toute hypothèse, je suis extrêmement attentif à l'impact potentiel de ce projet sur l'emploi, notamment sur l'emploi industriel local.

Enfin, le site de Châtelleraut est un établissement dont la qualité des compétences technologiques est particulièrement reconnue et qui fournit des clients prestigieux, notamment Airbus en ce qui concerne les travaux de la centrale inertielle de l'A350. Fort de ces compétences critiques, le site de Thalès de Châtelleraut peut aborder son avenir avec confiance et détermination.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Abelin.

M. Jean-Pierre Abelin. Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie pour votre réponse, qui va rassurer les salariés des établissements Thalès de Châtelleraut. Je serais d'ailleurs très heureux de vous recevoir dans ma ville, que vous connaissez bien, pour visiter cet établissement performant ainsi que les travaux importants que réalise le ministère afin de conforter les archives de l'armement sur le site de l'ancienne manufacture.

M. Marc Laffineur, *secrétaire d'État*. Je serais très heureux de vous retrouver à Châtelleraut, qui est une très belle ville.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1600

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2011, page 12383

Réponse publiée le : 7 décembre 2011, page 8517

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 novembre 2011